



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 16 juin 2025 à 19 h 30 au lieu ordinaire des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en faisant parvenir ses commentaires ou objections par écrit à l'attention du greffier-trésorier, et ce, avant le 16 juin 2025. Les commentaires peuvent être transmis par la poste ou déposés en personne au bureau de la Municipalité à l'adresse suivante : 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne (Qc) G0A 1A0 ou transmis par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec.

Demande de dérogation mineure concernant un immeuble situé en bordure de la route Gélinas et identifié comme étant le lot numéro 4 909 457 du cadastre du Québec

La demande de dérogation mineure n° 2025-3 est déposée afin de permettre :

- La construction d'un garage privé isolé ayant une superficie au sol projetée de 83.24 m², excédant ainsi la superficie au sol de la résidence projetée qui serait de 77.14 m².

Le projet déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de zonage n° 186-14. Le tableau ci-dessous résume la demande ainsi que les normes s'y rapportant :

BÂTIMENT VISÉ	ARTICLE (RÈGL. N° 186-14)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
Garage privé isolé	7.2.2, paragraphe 2	La superficie au sol d'un bâtiment complémentaire ne doit pas excéder la superficie au sol du bâtiment principal.	La superficie au sol du garage projeté excèderait la superficie au sol de la résidence projetée de 6.1 m ² .

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 23 MAI 2025.

Stéphane Genois
Directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 23 mai 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 23 mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-greffière